

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 23 AOUT 2021 à 20H00

L'An Deux Mil Vingt Et Un, le 23 aout 2021 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Jean-Manuel SALGUERO-HERNANDEZ, Maire, selon convocation du 17 Aout 2021.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Isabelle DEPEIGE ; M Daniel DEJARIGE ; Mme Sylvie ROLLIN ; Mme Anny LAFAURE ; M Jean-Manuel SALGUERO-HERNANDEZ ; Mme Céline FOUCHET ; M Vincent FOURIGNON ; Mme Clémence MARTIN ; M Jean-François PALLEAUX ; Adeline LEROUX.

ETAIT ABSENT : M Nicolas LEROUX

POUVOIR : M Nicolas LEROUX a donné un pouvoir à M Daniel DEJARIGE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Clémence MARTIN

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 10
Nombre de pouvoirs : 1
Nombre de suffrages exprimés : 11

1/- Validation des PV des 2 derniers CM (21/05/2021 et 31/07/2021) :

Après quelques modifications effectuées pendant la séance, ils sont tous les deux validés à l'unanimité.

2/ Délégation au Maire

L'article L.2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales donne au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au Maire certaines des attributions de cette assemblée.

Ces délégations sont accordées au Maire pour la durée de son mandat. Celui-ci doit rendre compte des décisions prises dans le cadre des matières déléguées à chaque séance du Conseil municipal.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de déléguer au Maire, les attributions suivantes :

- De prendre toute décision concernant les conventions, la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans la limite de 3 000€ HT.

- De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

- D'autoriser, au nom de la Commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

En cas d'empêchement du Maire, la suppléance sera assurée par les Adjointes au Maire dans l'ordre du tableau du Conseil municipal.

VOTE TOUS POUR

Une délibération sera prise

3/ Délégation aux adjoints

Délégation de fonctions et de signature sont données à Monsieur Vincent FOURIGNON, premier adjoint au Maire, et Mme Clémence MARTIN, deuxième adjoint au Maire, pour :

- Les fonctions afférentes à l'urbanisme, au tourisme, et aux relations avec les associations et les services techniques

- En cas d'empêchement de Monsieur le Maire, les affaires générales, les délibérations du Conseil municipal, les finances (ordonnancement des dépenses et émission de titres de recettes, bons de commandes, demande de subventions), les ressources humaines (signature des arrêtés du personnel), l'Etat civil (acte de reconnaissance, acte de mariage, acte de décès, transcription), le cimetière (actes de concessions et reprises de concessions), le patrimoine (baux de location), la police (débits de boissons), le recensement militaire, l'urbanisme (DIA, CU, DP, et PC), la voirie (DICT/DT, arrêtés et permissions de voiries).

VOTE TOUS POUR

Un arrêté sera pris

4/ Procuration pour « La Poste »

Monsieur le Maire précise à l'assemblée qu'il convient de donner procuration à des élus afin de retirer et recevoir les courriers remis par La Poste, et notamment les cartes nationales d'identité dont le Ministère de l'Intérieur a confié l'acheminement sécurisé à La Poste par marché public.

Monsieur le Maire propose de nommer les mandataires postaux suivants :

- Monsieur Vincent FOURIGNON
- Madame Isabelle DEPEIGE
- Madame Sylvie ROLLIN

VOTE TOUS POUR

Une délibération sera prise

5/ Questions diverses :

Délégation du mandat de Conseil Communautaire :

Madame Céline FOUCHET, qui était mandatée par Isabelle Depeige en tant qu'ancien Maire, auprès du Conseil Communautaire, signale que par ce biais, elle avait été élue au Conseil d'administration de l'Office de Tourisme. Elle demande si son rôle au sein du Conseil d'administration de l'Office de Tourisme est maintenu. Elle souhaite également déclarer qu'elle subit par conséquence le choix d'Isabelle Depeige de démissionner de sa place en tant que Maire et qu'elle regrette par conséquence son obligation de renoncer à sa fonction.

Le Maire propose de se renseigner auprès de l'instance afin d'éclaircir le rôle de Madame Fouchet.

Commissions / Organisation future :

Le Maire propose de réorganiser les commissions locales.

Le Maire propose une liste de « référents village ».

- Bavard et le Bourg : Jean-Manuel Salguero-Hernandez
- Lavaurette : Céline Fouchet
- La Grange au Bayle et La Gare : Adeline Leroux
- Marzan et Valaize : Clémence Martin
- Pourtoux : Sylvie Rollin
- Pont Evrard : Jean-François Palleaux
- Pont Sebrot : Isabelle Depeige
- La Borde et Puyberaud : Nicolas Leroux
- Villemerle : Vincent Fourignon
- Heyrat et La tuilerie : Daniel Dejarige
- Le Marais : Anny Lafaire

Les commissions proposées sont énoncées et les conseillers qui souhaitent en faire partie vont y réfléchir et se proposer au prochain Conseil (ordre du jour).

Tracteur à vendre (ancien tracteur plaque d'immatriculation) :

Le Laurent GLOMOT souhaite s'en porter acquéreur à raison de 1500 Euros.

Suggestion pour le prochain ordre du jour :

- Commissions et membres
- Point sur le matériel - Vente du petit matériel
- Aire de jeux
- Les bornes d'incendie
- Panneaux routiers
- Maissonnette d'Heyrat : *Nouveau locataire ou vente ? Prendre un rendez-vous pour diagnostic énergétique. Annonce à faire.*
- Le mur de la route de Pourtoux
- Restauration/Réhabilitation de la Mairie : monter un dossier SDEC
- Déchets sauvages près de l'atelier : Arrêté municipal / Fausse caméra pour dissuader
- Entretien des haies des habitants : les prévenir avant mise en demeure

Date du prochain Conseil Municipal : 25 septembre à 14h00

Fin de la séance : 21h20